

COMMUNE de LES IFFS 2018 – 08

35630 LES IFFS
République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mil dix-huit, le 9 Novembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian
DAUGAN, Maire.**

Présents : M. Christian DAUGAN, M Pierre. GICQUEL, M Jean-Pierre GUILLEMER, , M. Thierry
GENARD, Mme Nathalie GAURON, M. André FAURE, M. Hervé de LA VILLEON, M Jean-Yves
JULLIEN

Afférents au Conseil Municipal : 8 Date de convocation : le 02/11/2018

En exercice : 9 Date d'affichage : le 02/11/2018

Qui ont pris part à la délibération : 9 Secrétaire de séance : M Jean-Pierre GUILLEMER

Absents excusés : Mme Emmanuelle LOUVEL donne pouvoir à M Christian DAUGAN

Absent ;

Ordre du jour

I- INFORMATION

- **Election du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent**

II- PRESENTATION DES PROJETS DE DELIBERATIONS

- **Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine**
- **Berges de l'Etang St Fiacre**
- **Indemnité du comptable public**
- **Tarifs communaux pêche**
- **Tarifs communaux salle des fêtes**
- **Participations aux charges de fonctionnement des écoles publique et privée de Hédé Bazouges**

III- POINTS DIVERS

- **Point audit Eglise**
- **Permanence inscription liste électorale fin d'année 2018**
- **Point sur les emplois communaux**
- **Proposition pour la mise en place d'un conteneur papier**
- **Questions diverses**

I- INFORMATION

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.
M Jean-Pierre GUILLEMER est désigné secrétaire de séance.

II- DELIBERATIONS

DELIBERATION N°60 Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a mis en place ce service.

Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité pour,

- Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entrera (entré) en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).
- APPROUVE la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données,
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 35,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

DELIBERATION N°61 berges de l'Etang St Fiacre

Monsieur le Premier Adjoint, en charge de ce dossier conjointement avec la commission environnement, rappelle à l'assemblée que suite à l'action des éléments ainsi que d'animaux (présence de ragondins), les berges de l'étang St Fiacre se sont effondrées. Ainsi, face à cet affaissement des berges, il a été décidé de demander des devis pour une rénovation de celles-ci avec un renforcement en bois. Mais la durée de vie de l'opération paraissait trop courte au vu de l'investissement demandé. Après réflexion, une seconde demande de devis pour la rénovation des berges avec empierrement a été faite. Seule une entreprise semblait correspondre aux critères de la seconde demande de devis avec un devis estimé à 28 600 € HT.

En parallèle, une demande d'aide a été réalisée auprès de différents organismes publics. Le Conseil Départemental 35 a répondu par une aide technique avec la venue d'un technicien spécialisé dans les espaces naturels. Celui-ci, après visite sur site, a indiqué qu'en l'état, l'étang ne nécessitait pas des travaux d'une ampleur de ceux proposés dans les différents devis.

Monsieur le Premier Adjoint s'est donc rapproché de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique pour la réalisation des travaux. Cette dernière a proposé un devis estimé à 5208€ pour cette opération ainsi que la remise en état de l'allée piétonne de l'étang et la construction d'un regard sans couvercle.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le choix de faire intervenir la CCBR pour réaliser les travaux.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

DELIBERATION N°62 Indemnité du comptable public

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d'un courrier présentant le montant de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor pour l'exécution du budget 2018 Celle-ci est fonction du montant des dépenses des exercices 2015, 2016 et 2017 et s'élève à 278.44€. En 2017, l'indemnité versée était de 248.22€. Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur taux de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'allouer la totalité de l'indemnité de Conseil au percepteur et charge Monsieur le Maire de mandater cette somme.

DELIBERATION N°63 Tarifs communaux : pêche :

Les tarifs appliqués pour la vente des tickets de pêche à l'étang communal des IFFS pour l'ouverture du **1^{er} mai au 31 octobre** 2018 et pour 3 lignes maximum.

- carte à l'année pour les habitants des IFFS : **23€**
- carte à la journée pour les habitants des IFFS : **4€**
- carte à l'année pour les personnes extérieures : **45€**
- carte à la journée pour les personnes extérieures : **6€**

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, des tarifs suivants pour l'exercice 2018 :

- carte à l'année pour les habitants des IFFS : **23€**
- carte à la journée pour les habitants des IFFS : **4€**
- carte à l'année pour les personnes extérieures : **45€**
- carte à la journée pour les personnes extérieures : **6€**

La vente des tickets sera refusée pour les enfants de – **12 ans** non accompagnés par un adulte.
A noter que le contrôle autour de l'étang pourra être réalisé par les élus de la Commune et par notre employé communal en charge de l'environnement.

DELIBERATION N°64 Tarifs communaux : salle des fêtes

Monsieur GICQUEL présente les résultats de l'activité de la salle des fêtes pour 2018.
Monsieur le Maire propose, pour **2019**, ces tarifs communaux :

	Personne de la Commune	Personne Hors Commune
1 Journée du Week end Samedi ou Dimanche	150 €	360 €
Forfait week-end	235 €	480€
Location SDF semaine Mardi ou Mercredi ou Jeudi	110 €/ Jour	270 €/jour
Cocktail Conférence	50 €/jour	150 €/jour
ASSOCIATION	50 €/Jour	100€/Jour
CAUTION	1000 €	1000 €
Chauffage	50 €	50 €
Location salle des associations	16 €	20 €

Les associations de la commune ont le droit à une location gratuite de la salle des fêtes par an.
Les journées des lundis et vendredis sont réservés à l'entretien de la Salle des fêtes (journées techniques). Il sera demandé obligatoirement un forfait de 50 € pour le chauffage pour la période du 1^{er} novembre au 30 avril.

La salle des Associations est laissée à disposition en même temps que la salle des fêtes sans plus-value uniquement le week-end.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs présentés pour l'année 2019

DELIBERATION N°65-Participations aux charges de fonctionnement des écoles publique et privée de Hédé Bazouges

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de participation au fonctionnement des écoles maternelles et primaires d'Hédé-Bazouges reçues pour l'année 2017/2018. Il est à noter que les enfants présents à l'école privée étant en garde alternée chez leurs parents, la commune de LES IFFS ne prendra en charge que la moitié des frais conformément à ce qui a été indiqué par la préfecture.

Ecole	Cout par élève	Nombre d'élèves	Prise en charge	TOTAL
Ecole Publique de Hédé-Bazouges	Maternelle : 1051€	1	100%	1332€
	Primaire :281€	1	100%	
Ecole Privée Abbé Pierre de Hédé-Bazouges	Maternelle : 1051€	1	50%	806.5€
	Primaire :281€	2	50%	
Total				2138.5€

Outre ceci, la Commune d'Hédé-Bazouges verse à chaque école des subventions à caractère social pour l'achat des fournitures scolaires (44€ par élève) et pour les sorties scolaires (33.5€ par élève). Ce qui représente un versement de $3.5*44+3.5*33.5=271.25€$

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **accepte le versement des participations au fonctionnement et charge Monsieur le Maire de les mandater.**
- **N'accepte pas le versement des participations aux subventions à caractère sociale.**

DELIBERATION N°66 Décision modificative n°3 pour intégrer la hausse du versement des attributions de compensation

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité d'intégrer dans le budget la hausse du versement des attributions de compensation pour la CCBR. Cette hausse des attributions a été causée par les transferts de compétences vers l'intercommunalité. Elle est estimée à 1068 euros par rapport à ce qui a été budgété initialement. Les crédits prévus pour la réalisation des travaux par la CCBR s'avèrent être plus que suffisant par rapport aux dépenses qui seront à réaliser jusqu'à la fin de l'année. Il est décidé de les diminuer pour compenser la hausse des attributions de compensation.

Ainsi, il apparaît nécessaire et pour conserver la sincérité du budget de procéder à la décision modificative suivante :

DM3 Imputation hausse des attributions de compensation					
Dépense			Recette		
Compte	titre dépense	Montant	Compte	titre recette	Montant
739211	Hausse des attributions budgétée pour la CCBR	1 068.00 €	21	Baisse du virement à la section d'investissement	-1 068.00 €
204141 2	Baisse de la subvention budgétée à la CCBR	-1 068.00 €			
23	Baisse du virement à la section d'investissement	-1 068.00 €			
TOTAL		-1 068.00 €	TOTAL		-1 068.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la décision modificative n°3.

DELIBERATION N°67 Proposition de vente du photocopieur

Monsieur le Maire informe le conseil du souhait de Monsieur GUEGO Didier d'acquérir l'ancien photocopieur de modèle Kyocera qui n'est plus utilisé par la mairie. Monsieur le maire propose, conformément aux dernières discussions, de vendre le photocopieur pour un montant de 50 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de vendre le photocopieur à Monsieur GUEGO pour un montant de 50 euros.

Points divers :

○ **Audit de l'église :**

Après discussion entre Mme BAIZEAU et Mme JABLONSKI, conservatrice des monuments historique ainsi que Mme Le DEVEHAT, architecte des bâtiments de France, il a été constaté que l'église allait nécessiter une intervention plus poussée que prévu initialement.

La présentation de l'audit définitif aura lieu le vendredi 14 décembre au prochain conseil municipal qui sera avancé à 19 heures.

○ **Candidature pour le Café Restaurant Saint Fiacre :**

Les candidatures sont en cours. Aucune candidature aboutie n'a été proposée à l'heure actuelle. Monsieur le Maire indique que l'offre a été indiquée sur Le Bon Coin et au sein des réseaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Madame GAURON suggère de mettre l'offre sur des journaux spécialisés pour donner plus de visibilité à celle-ci.

○ **Emplois communaux :**

Une candidature spontanée a été étudiée pour le poste d'agent contractuel technique territorial. L'annonce pour le poste de secrétaire de mairie a été renouvelée jusqu'au 23 novembre pour attirer de nouvelles candidatures. Pour le moment, trois personnes ont été sélectionnées pour la phase d'entretien qui aura lieu durant la semaine 49.

○ **Proposition pour la mise en place d'un conteneur papier**

L'opération consiste à réaliser une convention tripartite entre le SMICTOM D'Ille et Rance, une association des parents d'élèves et la mairie pour collecter du papier. Le SMICTOM reverse 40 euros par tonne de papiers et 70 euros par tonne de journaux. La recette de cette collecte sera reversée à cette APE. Après discussion avec les différents conseillers, il est décidé de continuer ce projet et de reverser la collecte à l'APE de l'école qui scolarise le plus d'enfants provenant de la commune de LES IFFS.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire indique avoir reçu un devis pour la pose de six prises de courant à l'église et un devis pour l'installation électrique du garage et de la réserve du CRSF.
- Monsieur le Maire informe que la Mairie sera ouverte le lundi 31 décembre 2018 pour assurer une permanence électorale de 10h à 12h conformément aux consignes de la préfecture
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement du dossier chemin Maison-Neuve pour le bornage du terrain. Le devis pour la municipalité s'élève à 912 euros.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 14 décembre 2018 à 19 heures

Pour extrait conforme,

Délibération publiée le 21/11/2018

Transmise le 21/11/2018 Certifié exécutoire,

Le Maire,

C DAUGAN

Le Maire
M. C. DAUGAN

1^e Adjoint
M. P. GICQUEL

2^e Adjoint
M. J.P GUILLEMER

M. A. FAURE

M T. GENARD

M. H. de LA VILLEON

M. J.Y JULLIEN

Mme E. LOUVEL
Absente

Mme. N. GAURON